

Initiatives ministérielles

criminel, il appuie au moins le projet de loi de la députée de Québec.

Cette demande vaut aussi pour tous les députés. Nous devons nous élever au-delà de la partisanerie et mettre en pratique ce que nous prêchons, comme nous avons commencé à en prendre l'habitude depuis quelque temps, quand il s'agit des projets de loi d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Traduction]

LA SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à midi.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à midi?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 11 h 37.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA

L'Ordre du jour appelle:

20 juin 1995—Le ministre des Transports—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports du projet de loi C-101, Loi maintenant l'Office national des transports sous le nom d'Office des transports du Canada, codifiant et remaniant la Loi de 1987 sur les transports nationaux et la Loi sur les chemins de fer et modifiant ou abrogeant certaines lois.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que le projet de loi C-101, Loi maintenant l'Office national des transports sous le nom d'Office des transports du Canada, codifiant et remaniant la Loi de 1987 sur les transports nationaux et la Loi sur les chemins de fer et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit renvoyé immédiatement au Comité permanent des transports.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole à l'honorable ministre des Transports pour lancer ce débat, je rappelle à la Chambre que, en vertu du Règlement, les députés, y compris le ministre, auront dix minutes pour faire leur discours et qu'il n'y aura pas de période réservée à des questions ou à des observations.

[Français]

M. Young: Monsieur le Président, la vision que s'est donnée le gouvernement du Canada pour l'avenir des transports est claire et accessible. Notre engagement consiste à amener le secteur canadien des transports vers des bases plus viables et concurrentielles en vue de son intégration au XXI^e siècle.

Nous avons entrepris la commercialisation d'aéroports fédéraux, du système de navigation aérienne, du Canadien National, de Marine Atlantic et du Centre d'essais pour véhicules automobiles de Transports Canada.

Nous avons adopté une nouvelle politique sur le transport aérien international et conclu avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, un accord bilatéral à ciel ouvert sur les services aériens.

Le gouvernement dévoilera cet automne les détails d'une nouvelle politique nationale du secteur maritime et des ports. Cette politique jettera les bases d'un réseau de transport maritime et des ports plus efficient, concurrentiel et responsable sur le plan financier. Elle tentera d'éliminer les subventions, sauf dans les cas où les obligations constitutionnelles nous obligent à payer pour certains services.

Nous avons déjà aboli la plupart des subventions au transport et réduit considérablement le fardeau fiscal des contribuables canadiens.

Le 20 juin, nous avons déposé le projet de loi C-101 en vue de l'adoption d'une nouvelle Loi sur les transports au Canada. Nos motifs du printemps dernier visaient à favoriser un dialogue significatif entre l'industrie et le gouvernement. Nous avons eu de vastes consultations et discussions avec CN et CP et d'autres compagnies de chemin de fer, des expéditeurs et des représentants des autres modes de transport.

Nous avons pris en considération les rapports préparés par le Comité permanent des transports et, tout récemment, les recommandations du groupe de travail sur la commercialisation, présidé par M. Nault, député de Kenora—Rainy River, qui est maintenant le secrétaire parlementaire du ministre du Travail.

Les éléments du projet de loi concernant les chemins de fer viennent compléter notre stratégie de commercialisation du CN, mais ils sont beaucoup plus vastes que cette initiative. Ces éléments visent à améliorer la viabilité à long terme de toute l'industrie ferroviaire canadienne. Ce projet de loi touchera les activités de CN et CP expéditeurs et environ 30 autres chemins de fer actuellement en exploitation au Canada.